

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du trois mars deux mille dix-sept, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HEDE, Philippe DAUTREMER, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Abderrahim ASSIM, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN, Sophie LEFEUVRE, Gérard MARECHAL, Éric ROUSSEL, Nicole COZETTE, Régis RICHARD, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Serge BLANCHET, Béatrice REIMUND, Chantal BOULET ;

Etaient absents excusés : MM Florence LAPA, Gérard VANHUSE, Dalila GHOUL, Sylvie PORQUET, Pascale HOUZE.

Etaient absent : MM Jacky PETIT.

Avaient donné pouvoir : MM Florence LAPA à Serge LEFEUVRE, Gérard VANHUSE à Éric ROUSSEL, Dalila GHOUL à Colette FINET, Sylvie PORQUET à Éric MAQUET, Pascale HOUZE à Corinne FOVET.

Présents : 23 Représentés : 05 Votants : 28

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 06 Février 2017
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire

- 4) Création d'une aire de jeux rue Jean Jaurès : demande d'aide financière au Département
- 5) Isolation thermique de la crèche les kangourous :
 - demande d'aide financière au Département
 - demande d'aide financière de la Caisse d'allocations familiales.
- 6) Travaux de G3 Eclairage public 2017 : Demande de subvention de l'Etat au titre des amendes De police
- 7) Vidéo protection : Aide financière de l'Etat au titre du F.I.P.D.
- 8) Participation financière du SISCO
- 9) Convention de partenariat avec le comité Régional Handisport de Picardie
- 10) Animation repas des Aînés
- 11) Renouvellement du contrat d'exploitation du logiciel lloïse
- 12) Transfert de propriété du Collège Joliot Curie.
- 13) Droit d'initiative

1) Compte rendu de la séance du conseil municipal du 06 février 2017.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur Régis RICHARD : Je voudrais faire la remarque que pour une fois, nous avons un véritable compte rendu, et je dis bravo à la secrétaire de séance, il est vraiment complet, il restitue véritablement les débats que nous avons eus au conseil municipal de la dernière fois, sans oubli, sans rien. Je dis bravo.

Madame Colette FINET : Cela s'adresse à Sophie.

Madame Sophie LEFEUVRE : Merci.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Freddy DUCHESNE est désigné secrétaire de séance.

3) Communication du Maire :

J'ai seulement trois dates à vous donner dont une qui est modifiée aujourd'hui.

La première : Philippe Dautremet et moi revenons d'une réunion salle Dewailly à Amiens qui était pour le lancement de l'opération « les jardins s'en mêlent », c'est la troisième année que cette opération a lieu. Nous avons une réunion pour les habitants les particuliers, les jardiniers le 12 avril à 18 heures salle d'honneur. Le thème en est le fleurissement, le jardinage des terrasses des balcons et des toits.

La deuxième date est pour l'inauguration de la cité du château, prévue le 31 mars à 16 heures, sur place. Vous allez d'ailleurs recevoir une invitation. J'avais fait une demande pour avoir une boîte à lire à Amiens Métropole. La ville a été retenue pour ce projet. J'ai souhaité la mettre à la cité du château, du fait de l'éloignement de la bibliothèque. Elle sera installée en mai ou juin.

La troisième date qui est changée, il s'agit de l'inauguration du loco tracteur sur le rond-point entre Truffaut et Leroy Merlin. Cela ne peut se faire qu'en juin, et il y a beaucoup d'événements. J'ai donc proposé la date du 24 juin à 11 heures, suivi d'un vin d'honneur, salle d'honneur de la mairie. La raison pour laquelle l'inauguration a été reculée c'est que la Direction de la SNCF fait un audit pendant toute cette période et qu'effectivement les responsables d'ARPD0 80 ne peuvent peindre la loco dans les locaux en même temps.

Vendredi 23 et samedi 24 juin à 20 Heures : salle Georges Pellerin Gala de danse.

Monsieur Lefeuvre Serge prend la parole pour signaler aux élus de l'opposition qu'ils sont les bienvenus pour la tenue des bureaux de vote lors des élections présidentielles et législatives, et leur demande de préciser leurs disponibilités.

Pour la salle Paul Hédé qui est en travaux, le bureau de vote sera installé dans l'école Paul Baroux. Cela va être inscrit dans les brèves.

4) Création d'une aire de jeux rue Jean Jaurès : demande d'aide financière au Département :

Un avis favorable est émis au projet de création d'une aire de jeux rue Jean Jaurès ; les travaux sont estimés à 21 871.55€ H.T.

L'aide financière du Département à hauteur de 25% du coût total Hors Taxe des travaux est sollicitée.

Il est précisé que la décision finale de réalisation de ce projet sera réétudiée en fonction de l'obtention de la subvention et des capacités financières de la commune.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Serge BLANCHET : Moi je trouve les devis un peu cher.

Serge LEFEUVRE : Cela va très vite, nous sommes obligés de refaire le sol.

Colette FINET : des jeux plus solides seront installés, c'est pour cela que c'est un peu cher.

Serge LEFEUVRE : Le devis est de la société CAMA SPORT, c'est le devis le moins cher.

Serge BLANCHET : Nous avons une équipe technique, est ce qu'ils n'auraient pas pu faire quelques travaux ?

Colette FINET : les jeux sont agréés, et les équipes techniques ne peuvent y toucher. C'est une question de sécurité.

Serge LEFEUVRE : Nous allons voir si nous pouvons avoir le grillage un peu moins cher.

Colette FINET : L'atelier peut peut-être mettre en place le grillage, c'est toujours ça.

5) Isolation thermique de la crèche les Kangourous : Demande d'aide financière au Département :

Un avis favorable est émis au projet d'isolation thermique de la crèche les kangourous, rue Lucette Bonard ; les travaux ont été évalués à 87 523.95€ H.T

L'aide financière du Conseil départemental, à hauteur de 25% du coût total hors taxe des travaux sur la base d'un seuil minimum de dépenses de 50 000€ H.T est sollicitée.

Il est précisé que la décision finale de réalisation de ce projet sera réétudiée en fonction de l'obtention de la subvention et des capacités financières de la commune.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

5A) Isolation thermique de la crèche les Kangourous : Demande d'aide financière à la Caisse d'Allocations familiales de la Somme :

Un avis favorable est émis au projet d'isolation thermique de la crèche les kangourous, rue Lucette Bonard ; les travaux ont été évalués à 87 523.95€ H.T.

L'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme est sollicitée à hauteur de 15% du coût des travaux.

Un emprunt à taux zéro, à hauteur de 25% du coût des travaux sera contracté auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme.

Il est précisé que la décision finale de réalisation de ce projet sera réétudiée en fonction de l'obtention de la subvention et des capacités financières de la commune.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

6) Travaux de G3 éclairage public 2017 : Demande de subvention de l'Etat au titre des amendes de police :

Le programme de rénovation de l'éclairage public G3 qui concerne les rues Du maréchal Foch, Jean-Baptiste Delambre, François Mitterrand, Françoise Pellehette, Robespierre, et André Lalouette (côté MAPA) est accepté pour un montant de 44 509€ H.T

L'aide financière de l'Etat, à hauteur de 30% est sollicitée au titre du produit des amendes de police.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Régis RICHARD : Que se passe-t-il si nous n'avons pas la subvention ?

Serge LEFEUVRE : On continue quand même on fait comme tous les ans.

Béatrice REIMUND : Je voulais savoir, si la société a répondu à un appel d'offre, ou est-ce que vous avez plusieurs devis ?

Serge LEFEUVRE : Nous avons un contrat de 03 ans avec SOPELEC. Tous les trois ans, nous faisons des appels d'offres. Nous sommes obligés de travailler avec ceux qui nous répondent.

7) Vidéo protection : Aide financière de l'Etat au titre du fond interministériel de prévention de la délinquance (F.I.P.D) :

L'installation d'un système de vidéo-protection sur les sites suivants :

Ecoles André Mille et Paul Baroux, CLAE/Ecole Anne Frank, Maison de l'enfance/crèche les Kangourous, Maison des Séniors/crèche les koalas, Ecole Louis Prot/Mairie/police municipale.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer le devis (d'un montant plafonné à 40 000€) qui sera transmis par ORANGE SERVICES pour l'équipement des sites proposés en vidéo protection.

L'aide de l'Etat, par le biais de la FIPD pour la prise en charge intégrale du montant de ces travaux de sécurisation des bâtiments publics, est sollicitée.

Adopté à l'unanimité.

Régis RICHARD : nous sommes satisfaits puisqu'enfin nous allons avoir de la vidéo protection sur Longueau. Qui va gérer ensuite cette plateforme vidéo ?

Colette FINET : tout sera centralisé à la Police Municipale.

Éric MAQUET : Est-ce que l'on a recensé des points chauds, en dehors des écoles ? J'ai été au courant de dégradations et à un moment est ce que l'on ne va pas y implanter des caméras ? Est-ce que les endroits sont judicieux ?

Colette FINET : Contrairement à ce que vous dites, il y a très peu de points chauds à ce niveau-là dans la ville.

Éric MAQUET : mais il y a quand même des points chauds, ; rue du cimetière une poubelle a été brûlée, et le mur de la maison sur le côté également, cela fait deux fois que l'on me vide ma voiture, ma question était générale.

Colette FINET : Nous en avons discuté en cellule de veille, c'est vrai qu'en cellule de veille il y a un très bon contact entre la police nationale et la municipale. Pour ce qui s'est passé au CLAE avec le vol de clés et d'un portable d'une animatrice, il y a eu une très bonne coordination entre les deux polices. Et donc j'ai mis le CLAE et l'école Anne Franck, là pour cette dernière période c'est un point chaud ; nous n'avons jamais retrouvé le portable de la directrice adjointe, et nous avons dû changer toutes les serrures. Le procureur Adjoint a renvoyé dos à dos la personne responsable et la directrice adjointe. Je vais donc en reparler en cellule de veille et faire un courrier au Procureur puisque je ne suis pas d'accord avec la décision qui a été prise. J'ai donc conseillé aux animateurs, et même je vous conseille à vous aussi, de ne jamais être seul pour recevoir une personne.

C'est une des raisons pour lesquelles je souhaite mettre une caméra.

Au niveau de la maison de l'Enfance, des dégradations ont eu lieu également.

8) Participation financière du SISCO :

Pour l'année 2017, la participation du SISCO pour la mise à disposition du personnel est estimée à 6 921€.

L'inscription budgétaire primitive 2017 ci-dessus est confirmée et sera versée à la régie municipale de transport sur présentation du titre de recettes.

Adopté à l'unanimité

9) Convention de partenariat avec le Comité Régional Handisport de Picardie

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable à la convention de partenariat et au devis présentés par le Comité Régional Handisport de Picardie. La participation financière de la commune est fixée à 1000€.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer la convention de partenariat et le devis présentés par le Comité Régional Handisport de Picardie.

Adopté à l'unanimité.

Régis RICHARD : On nous demande de voter pour quelque chose qui est déjà passé, puisque c'était le 03 mars et le devis et la convention datent du mois de février, on aurait pu le présenter au conseil municipal précédent.

Colette FINET : Sur le principe, vous avez raison. Mais je n'avais pas la convention ni le devis à la date du 06 février.

Serge LEFEUVRE : On ne peut pas refuser un match comme cela. Là il nous demande une aide financière. Donc on est d'accord ou pas.

Marc HERNOUET : C'est benjamin Gaillien qui est venu me voir. C'est vrai qu'il s'y est pris un peu tard. Nous avons eu des retours des enfants du collège, qui ont été très contents de participer à cette opération. Et pour les gens qui sont venus le vendredi soir voir le match, c'était une leçon de courage et d'humilité.

10) Animation repas des Aînés :

Le contrat d'engagement pour l'animation du repas des Aînés le 12 mars 2017, présenté par Monsieur SZUMNY Gary, groupe TUPELO, demeurant 12 avenue des mésanges à PLACHY BUYON est accepté.

La dépense, pour un montant de 500€ sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6188 du budget.

Madame le Maire, à défaut l'adjoint délégué, est autorisée à signer le contrat d'engagement.
Adopté à l'unanimité

Régis RICHARD : juste une petite observation, et je le dis à chaque fois, est ce que l'on ne peut pas changer de temps en temps ?

Colette FINET : Pourquoi pas ? Mais tout le monde était très content, il y avait une bonne ambiance, beaucoup de personnes nouvelles. Est-ce que c'est la période qui fait ça ? Mais cet orchestre sait mettre une bonne ambiance.

Serge LEFEUVRE : son répertoire a changé, il y avait beaucoup de nouvelles chansons.

11) Renouvellement du contrat d'exploitation du logiciel ILOÏSE

Le contrat ILOÏSE présenté par la société AXN INFORMATIQUE, 19 rue Saint Denis à (41800) MONTOIRE est accepté pour un montant T.T.C. de 2 980.80€ T.T.C et pour une durée de un an.
Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué est autorisée à signer le contrat ILOÏSE.
Adopté à l'unanimité.

12) Transfert de propriété du collège Joliot Curie

Le conseil municipal, émet un avis favorable au transfert de propriété du Collège Frédéric Joliot Curie de Longueau au Conseil Départemental.

La parcelle fera l'objet d'une division cadastrale dont les frais seront pris en charge par le conseil départemental. (Partie de la parcelle cadastrée section AD n°665)

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à intervenir à l'acte administratif qui sera établi.

Adopté à l'unanimité.

Serge LEFEUVRE : Le gymnase va rester métropolitain.

Colette FINET : J'ai oublié de vous demander en début de conseil l'autorisation de passer les deux questions qui sont devant vous.

13) Convention théâtre forum :

La convention théâtre forum présentée par la compagnie PROSCENIUM, 58 rue d'Estienne d'Orves à Colombes est acceptée pour un montant de 5 159€.

Madame le Maire, à défaut l'Adjointe au Maire, est autorisée à intervenir au contrat.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6188 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Colette FINET : Les séances ont lieu salle Daniel Fery, et non pas à l'espace culturel Picasso parce que l'on nous oblige à prendre un technicien de Picasso, ce qui nous revient plus cher.

Régis RICHARD : D'un point de vue administratif, la raison sociale de l'entreprise n'est-ce pas la mairie de Longueau plutôt que le centre animation jeunesse ?

Colette FINET : Vous avez raison. Judicieuse remarque.

13A) Convention de partenariat semaine picarde de Longueau 2017 :

La prestation, présentée par l'agence pour le Picard, qui se déroulera le mercredi 05 avril 2017 à la maison de l'enfance est acceptée pour un montant de 600.€ T.T.C.

Madame le Maire, à défaut l'adjoint délégué, est autorisée à signer la convention de partenariat avec l'Agence pour le Picard.

Adopté à l'unanimité.

Colette FINET : le 29 mars aura lieu le marché picard.

La séance est levée à 21H 35.

Le secrétaire de séance,
Freddy DUCHESNE